



PROCES-VERBAL de la séance du 7 avril 2025

La séance du Conseil général s'ouvre à 20h00 dans la Grande salle de Lully, sous la présidence de Monsieur Ivan Richard, vice-Président, qui salue l'assemblée.

Il adresse, au nom de l'ensemble du Conseil, des remerciements sincères à Monsieur Nicod pour son engagement au service de notre commune. Son calme, sa clarté et sa disponibilité ont marqué son passage à la présidence, et il croit pouvoir dire qu'il laisse un Conseil bien structuré et serein pour la suite.

Il excuse aussi Mme Sylviane Dupuis, huissière, absente suite au décès de sa maman.

1. Appel

La secrétaire du Conseil procède à l'appel. 60 membres sont présents sur 79 assermentés. Mesdames et Messieurs Matteo Affolter, Mathilde Bessonnet, Alain Birarda, Axelle Birarda, Thierry Blanc, Jean-François Cuénod, Juliana Droxler, Sylviane Dupuis, Léonard Genton, Yvette Livet, Thibault Livet, Vincent Nicod, Mélanie Pasche, Olivier Pasche, Caroline Pfister, Nora Rigoli, Corentin Rondot, Andrea Rosati, Thierry Ruch sont excusés.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Le vice-président déclare la séance ouverte.

2. Acceptation de l'ordre du jour

M. Ivan Richard, vice-président, indique que chaque membre du Conseil a reçu l'ordre du jour. Personne n'en demande la lecture. Il est adopté par l'assemblée et sera suivi tel que proposé.

3. Approbation du procès-verbal du 9 décembre 2024

Le procès-verbal a été transmis aux membres du Conseil avec les documents pour la séance.

Le vice-président informe que M. Philippe Hartmann a demandé des modifications à son intervention sur l'Allée des Platanes. M. Richard lit les modifications demandées :

§ 1 : M. Philippe Hartmann signale à l'assemblée que la 1ère mise à l'enquête pour l'abattage des platanes de l'Allée des Platanes, qui se terminait le 11 décembre 2024, a été remplacée par une nouvelle mise à l'enquête qui se termine le 10 janvier 2025. Cette dernière comporte un élément nouveau qui est essentiel, à savoir une expertise.

§ 6 : M. Hartmann rappelle que l'expertise ne préconise pas l'abattage de la totalité des arbres. Il trouve dès lors que l'on devrait envisager de conserver certains sujets qui sont en bon état, ceux-ci constituant un important témoin de l'ancienne allée, avec leur coupe caractéristique en "tête de chat".

M. Vincent Bolay relève une erreur sur son prénom à la dernière page et demande qu'elle soit corrigée.

Le vice-président demande ensuite si quelqu'un désire la lecture totale ou partielle du procès-verbal. Ce n'est pas le cas.

Au vote, le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2024 modifié est approuvé à l'unanimité.

**Assermentations et démission**

Le vice-président informe de la démission de Mme Béatrice Maeder, laquelle quitte la commune.

Il annonce ensuite qu'il a reçu une demande d'assermentation de Mme Amélie Widmer.

A la demande du vice-président, qui a fait la lecture du texte du serment, Mme Amélie Widmer lève la main droite et prête serment. Il l'invite ensuite à prendre place dans l'assemblée.

4. Election d'un président ou d'une présidente

M. Ivan Richard rappelle que suite à la démission de M. Nicod de son poste de Président du Conseil, il est nécessaire de procéder à une élection. Il rappelle la procédure de cette élection. Il annonce qu'il est candidat et cède sa place à M. Sébastien Hartmann, scrutateur, pour ce point de l'ordre du jour.

M. Sébastien Hartmann indique qu'il n'y a pour l'instant qu'une seule candidature, celle de M. Ivan Richard. Il demande s'il y a une autre personne intéressée. Comme ce n'est pas le cas, il déclare M. Ivan Richard élu tacitement par l'assemblée, sous des applaudissements nourris.

M. Ivan Richard, Président, remercie l'assemblée et relève qu'il faut du coup élire un nouveau vice-président ou une nouvelle vice-présidente. Il attend des propositions.

M. Sébastien Hartmann propose la candidature de Mme Christel Petit.

Mme Christel Petit confirme qu'elle est bien candidate.

Il n'y a pas d'autre candidature. Mme Christel Petit est élue tacitement et par applaudissements au poste de vice-présidente.

Mme Petit étant scrutatrice suppléante, le Président sollicite ensuite une candidature pour le poste de scrutatrice ou scrutateur suppléant-e.

M. Sébastien Hartmann propose la candidature de M. Léo Mutschler, qui décline car il va bientôt quitter la commune.

La candidature de M. Plinio Maroni est proposée. M. Maroni accepte. Il est élu tacitement car il n'y a pas d'autre proposition. Il est lui aussi applaudi par l'assemblée.

5. Communications du bureau

Le Président transmet les communications suivantes du Bureau du Conseil :

Il rappelle que le poste de secrétaire est à repourvoir pour fin juin. Il demande aux membres du Conseil intéressés de le contacter, ou de relayer activement l'information dans leur entourage.

Le bureau a reçu un courrier d'information de l'ASIME qui a été transmis aux membres du Conseil. Il porte sur l'organisation des camps scolaires.

Conseil général ou Conseil communal

Le Président annonce que le Canton a transmis un rappel aux autorités communales des communes avec un Conseil général qu'elles avaient jusqu'au 30 juin 2025 pour changer leur système d'élection pour leur législatif. Il indique vouloir sonder le Conseil général pour savoir s'il juge opportun de passer d'un Conseil général à un Conseil communal. Dans ce cas, le Conseil demanderait alors à la Municipalité d'élaborer un préavis à présenter lors du Conseil de juin.



Il rappelle que le Conseil général, qui est la forme par défaut dans les communes de moins de 1'000 habitants, permet à toute personne membre du corps électoral d'être assermenté et de participer aux séances (595 personnes à Lully).

Les membres du Conseil communal sont élus par le corps électoral. Il relève que, s'il y a une élection, il y a une meilleure représentation de l'électorat. Actuellement, pour moins de 1'000 habitants, le Conseil communal est composé de 25 à 45 membres. Le nombre maximum sera peut-être porté à 35 dans la prochaine Loi sur les communes.

Il constate que le quorum de 33% est le plus souvent largement atteint à Lully. Et même dans le cas où il passerait à 50%, la fréquentation est toujours en-dessus dans notre commune.

Par contre, il relève le problème posé par les conseils généraux, qui permettent des assermentations en début de séance. Il y a un risque d'une forte demande d'assermentation pour un objet particulier, posant des difficultés pour atteindre le quorum aux prochains Conseils, s'ils ne viennent plus après. La possibilité est donnée de considérer les membres comme démissionnaires après deux absences. Mais la venue d'un grand nombre de personnes peut faire basculer le vote sur un objet particulier.

Il précise que 22 communes de moins de 1'000 habitants sur 165 ont fait le choix de passer à un Conseil communal.

M. Olivier Udry demande s'il y aura des partis.

Le Président relève qu'il s'agit d'un Conseil élu au système majoritaire, avec une seule liste, donc sans partis politiques. Ceux-ci ne sont obligatoires qu'à partir de 3'000 habitants.

Mme Chablot demande pourquoi la question se pose alors qu'on est moins de mille habitants à Lully.

Le Président répond que le Canton a transmis l'information aux autorités pour qu'elles soient informées de cette possibilité. Le bureau a jugé que le Conseil devait se poser la question.

Mme de Ancos demande quel serait l'avantage ou le désavantage d'un Conseil communal pour la Municipalité.

M. Genton confirme que le Canton a demandé que les autorités réfléchissent à la question du passage à un Conseil communal. Il relève qu'il y a le risque d'avoir des gens qui peuvent venir pour un objet et faire basculer le vote. Il relève que c'est plus rassurant pour la Municipalité d'avoir un Conseil communal plutôt qu'un Conseil général. Il indique que le Canton a été beaucoup plus proactif que les fois précédentes. Il précise que le Canton a soumis un avant-projet de Loi sur les Communes dans lequel l'option d'abandonner le système du Conseil général est mentionné.

M. Bolay trouve que le Conseil fonctionne très bien. Il trouve que ça permet d'avoir des gens de tous les âges. Il relève qu'il y a 830 habitants et qu'on n'est pas près d'avoir 1'000 habitants avec les restrictions du PACom. Il n'est pas en faveur d'un préavis.

M. Olivier Virnot demande comment les 25 personnes seraient choisies.

Le Président indique qu'il y aura une élection. Celle-ci aura lieu en même temps que l'élection à la Municipalité.

Mme Jufer Tissot précise que la liste communale est gérée par l'administration communale, avec une information faite à toute la population.

M. Walter Gfeller comprend le problème que peut poser l'arrivée d'un grand nombre de membres pour un objet particulier. Il reste favorable à un Conseil général.



Le Président lui répond que l'avant-projet de Loi sur les Communes propose une solution en imposant aux personnes souhaitant devenir membre d'un Conseil général un délai de 4 semaines entre la demande et l'assermentation.

M. Bolay relève qu'il y a un problème avec un Conseil communal, où il y a le risque d'un référendum.

Mme Arlette Perret Nissen plaide en faveur du Conseil général. Elle aime les contacts et l'ambiance de cette assemblée. Elle informe déjà qu'elle ne sera jamais candidate pour un Conseil communal.

M. Emile Tasev relève qu'avec un Conseil communal, la moitié des personnes qui sont présentes ce soir ne seront plus là.

Mme Gisel demande qu'il y ait un sondage pour savoir si, dans l'assemblée, 35 personnes déposeraient leur candidature.

M. Maroni demande si cela aurait un coût.

Mme Jufer Tissot informe qu'il faut compte CHF 1.- par votant pour une élection ou une votation. Dans le cas présent, comme elle aurait lieu en même temps que l'élection à la Municipalité, le coût est marginal.

M. Eric Rondot rappelle qu'il faut que le Conseil décide de creuser la question ou non en passant par un préavis.

Le Président propose de passer au vote.

6 personnes sont favorables, avec une majorité contre et 7 abstentions.

Le Conseil décide de ne pas demander un préavis pour le passage à un Conseil communal.

Avant-projet de loi sur les communes

Le Président mentionne l'avant-projet de révision de la Loi sur les Communes. Il relève qu'il n'est pas juriste, ni un représentant du Canton. Il a pu constater une volonté d'accélérer les fusions de communes. Il y a aussi une augmentation des tâches municipales, et l'abandon des ententes intercommunales, la volonté de réduire le nombre de communes dans les associations intercommunales. Il mentionne pour le Conseil général le passage du quorum de 33% à 50%, ainsi qu'un délai de 4 semaines avant de pouvoir être assermenté.

Il rappelle la procédure, en signalant que l'entrée en vigueur visée est pour la nouvelle législature débutant au 1^{er} juillet 2026.

Mme Anne-Lise Wings indique qu'elle a retourné le formulaire au Canton. Le président proposait de regrouper les réponses et les éventuelles remarques du Conseil. Mais il est tout à fait possible d'envoyer un formulaire à son nom.

Mme Perret Nissen demande l'avis de la Municipalité.

M. Genton indique que la Municipalité a donné sa réponse qui n'était pas très positive. Il regrette la disparition des ententes intercommunales, ainsi que la limitation du nombre de communes dans les associations intercommunales, avec le risque pour les petites communes de n'avoir plus leur mot à dire.

M. Vincent Chabloz trouve que l'imposition d'un délai de 4 semaines avant de pouvoir être assermenté est antidémocratique. Il s'y oppose.

M. Genton indique que si les 4 semaines sont indiquées dans la loi cantonale sur les Communes, le Conseil devra appliquer ce point.

**Motion de M. Olivier Udry « Sécurité de l’approvisionnement en eau potable ».**

Le Président indique avoir reçu en début de séance la motion de M. Olivier Udry « motion : Sécurité de l’approvisionnement en eau potable. ».

M. Olivier Udry donne lecture de son interpellation et développe sa demande. Il relève que la moitié des dernières années, il y a eu des restrictions d’eau. Il relève aussi qu’actuellement, il n’y a aucune procédure qui valide la capacité de fournir de l’eau dans les cas de nouvelles constructions ou de l’implantation de nouvelles entreprises. Il relève que la commune est membre de l’AIEB et aimerait avoir une information sur cette question d’approvisionnement.

M. Genton relève que c’est une compétence du CODIR de l’AIEB. Il va prendre le dossier à la prochaine séance pour voir comment on va pouvoir y répondre. Il confirme que l’approvisionnement de l’AIEB se fait à partir de sources, avec de l’eau qui n’a pas besoin d’être chlorée. L’AIEB essaie de ne pas faire des restrictions, mais des incitations aux économies d’eau. Une plateforme d’échange a été créée au niveau régional, avec les associations de distributions des eaux, afin de mieux se concerter. En cas de future restriction, elle sera faite en collaboration entre les associations.

Concernant Tolochenaz, l’AIEB a déjà informé la commune qu’elle n’a pas la capacité de fournir les quelque 800 nouveaux habitants. L’AIEB pourrait faire opposition, mais s’il n’y a pas d’interdiction de construire, les oppositions seront levées. Il relève que, malgré les restrictions, il y a quelques personnes qui arrosent leur jardin.

M. Vincent Rochat signale qu’il existe un réseau d’eau du lac pour les agriculteurs.

M. Genton présente un schéma du réseau d’alimentation en eau de l’AIEB. En plus des sources, il y a aussi la fourniture de 700 à 1’200 m³ d’eau par jour par Etoy. Il y a aussi une station de pompage à St-Prex, à l’ouest de l’embouchure du Boiron, avec de l’eau du lac. Il s’agit d’une solution de secours. Il y a aussi une ancienne liaison avec Morges et les sources du Morand. Il s’agit là d’une canalisation de faible diamètre. Il y a encore une chambre de liaison avec le réseau de Morges, ce qui offre la possibilité de faire passer de l’eau dans un sens ou dans l’autre. Cette solution doit permettre une liaison avec l’eau pompée à St-Sulpice. Mais ce sera de l’eau plus chère, dont le projet est bloqué par des oppositions.

Il y a aussi la possibilité de pomper de l’eau du lac plus près de l’embouchure du Boiron, dans du terrain privé. La propriétaire s’oppose aux essais. Des procédures d’expropriation provisoire pour des tests sont en cours. Il faudra peut-être ensuite lui acheter des terres par expropriation. Cela permettrait de pomper 4’000 litres minutes.

M. Udry trouve l’information très intéressante. Il est néanmoins toujours intéressé d’obtenir un rapport de l’AIEB sur ce qui est prévu si le nombre d’habitants augmente à Tolochenaz.

M. Genton indique que le rapport est fait régulièrement au Conseil intercommunal, dans lequel siège des représentants de notre Conseil. Il propose de faire un retour au Conseil pour la séance de juin ou de septembre.

Mme Marianne Gfeller comprend qu’il y a une demande d’information et elle trouve intéressant d’avoir un rapport.

M. Livet aimerait savoir sur quoi on va voter.

M. Udry demande un rapport sur la situation actuelle et sur l’avenir de l’approvisionnement en eau.

Mme Haselbach aimerait savoir si l’AIEB est une structure de confiance.



M. Genton précise que l'AIEB est dirigée par des représentants des municipalités et confirme que c'est une association sûre.

M. Nicolas Gfeller relève qu'il y a des subventions pour les récupérateurs d'eau et que c'est une solution individuelle intéressante pour l'arrosage des jardins.

Le Président propose que le Conseil vote pour le renvoi de la Motion à la Municipalité / à une commission / refusée

Renvoi en Municipalité : 16

Renvoi à une Commission : 10

Refusée : 22

Abstentions : 8

La motion est refusée, mais M. Genton s'engage à la porter devant le CODIR de l'AIEB et revenir au plus tard en octobre avec un rapport.

6. Communications de la Municipalité

La parole est à M. le Syndic :

1. Personnel communal

M. le Syndic informe l'assemblée que l'employé de voirie a été licencié à la fin du mois de janvier, pour la fin avril. Il n'était plus possible de travailler avec lui compte tenu de ses absences répétées.

2. Voirie – convention intercommunale Tolochenaz-Lully

Mme Liard Coucet informe que la Commune de Lully s'est approché l'été dernier de la Commune de Tolochenaz pour établir une convention intercommunale pour la voirie. Les Municipalités ont validé cette convention qui sera signée le 28 avril et entrera en vigueur le 1^{er} mai. La gestion administrative sera faite par la Commune de Tolochenaz. Pour les habitants de Lully, ce ne sera plus une personne, mais un service de voirie qui interviendra sur le territoire communal.

3. Directive sur les déchets

Mme Liard Coucet relève que l'ancienne directive ne respectait pas la loi fédérale, plus précisément le principe du pollueur payeur. Elle a été adaptée pour ne taxer que les entreprises qui produisent des déchets.

4. Signalisation 30km/h et vélos

Mme Liard Coucet informe que la signalisation à 30 km/h a été posée il y a 3 semaines. Elle présente les statistiques du radar pédagogique posé sur le chemin du Brisecol. Un graphique montre que la majorité des conducteurs respectent les vitesses, avec quelques dépassements supérieurs à 50 km/h,

5. Place de pique-nique le long du Boiron

M. Rubin informe que les deux places de pique-nique au bord du Boiron ont été posées et semblent avoir un grand succès au vu de la quantité de cendres visibles sur place.

6. Abattage des platanes de l'Allée des Platanes

M. Rubin rappelle son amour des arbres, mais que l'abattage des arbres était nécessaire et qu'il s'agissait d'une décision collégiale de la Municipalité. Une étude complémentaire a été commandée suite à l'opposition de plusieurs citoyens qui conclut elle aussi à la nécessité d'abattre ces arbres à plus ou moins court terme.



Une séance sur place avec les opposants a permis de trouver un arrangement, en gardant les deux platanes à l'ouest de l'Allée. Les autres arbres seront coupés à l'automne.

7. Projet bâtiments communaux

M. Leresche présente la démarche du projet pour les bâtiments communaux. Il indique que la Municipalité a décidé de partir sur la norme SIA 143 pour le mandat d'études parallèle, plus contraignante. Cette procédure va permettre d'avoir un meilleur suivi de ce projet.

8. Directive sur les groupes de travail

M. Genton informe que, suite à la création des groupes de travail PECC et Bâtiments communaux, la Municipalité a établi une directive sur les groupes de travail qui cadre leur fonctionnement.

9. Préavis STEP

M. Genton informe que le préavis sur la STEP, prévu initialement pour la séance d'avril, a été reporté au mois de juin. Il devait être déposé devant les deux conseils généraux (Lully et Lussy) en même temps. Lussy ayant annulé son Conseil d'avril, le projet sera déposé en juin.

Une séance a été organisée le 1^{er} avril pour présenter le projet aux commissions des finances et ad hoc des deux communes.

10. AIEB – état des réserves d'eau

M. Genton annonce qu'il y a eu une demande d'information sur l'état de l'approvisionnement en eau. Il relève que le remplissage de la nappe était très bon à l'automne, vu les chutes d'eau importantes. Il est néanmoins possible d'avoir des restrictions cet été si la situation actuelle devait se prolonger.

11. Préavis RC1 / voie verte / trottoir

M. Genton indique que Lully est la dernière commune qui n'a pas voté le préavis pour la requalification de la voie verte / RC1. Actuellement, la Municipalité ne sait pas quand elle va présenter le préavis.

Il fait état d'une pierre d'achoppement avec la Commune de St-Prex. Entre les années 2012 à 2015, les démarches pour la prolongation du trottoir le long de la RC1 sur le territoire de Lully ont été lancées à l'instigation de St-Prex. Cette commune a tenu à ce que le trottoir soit prolongé pour permettre à ses habitants de passer le long de la route. Une convention a été signée entre les deux municipalités. La Municipalité de Lully n'en a jamais informé son Conseil.

Selon la convention, la commune de Lully doit le coût du trottoir, soit 212'000 Fr, à St-Prex, sous réserve du remboursement par St-Prex des subventions de 50% que Lully n'a pas pu toucher, soit 106'000 Fr. Le désaccord porte actuellement sur la participation de St-Prex, leur Municipalité ayant, dans son préavis de 2024, annoncé une participation de Lully pour le montant total de Fr. 212'000.-.

Mme Corinne Lori Reymond relève qu'une seule propriété est desservie par ce trottoir.

7. Divers & Propositions individuelles

Mme Anne-Lise Wings constate qu'il n'y a plus d'employé communal et se demande qui va utiliser le tracteur acquis l'an dernier par la commune.

Mme Liard Coucet lui répond qu'il sera utilisé par la voirie de Tolochenaz, dans le cadre de la convention intercommunale.



Mme Lise Cretegy indique qu'avec les voisins des parcelles mises en réserve, ils s'inquiètent des risques d'incendies et demandent qu'elles soient entretenues au minimum deux fois par année.

M. Genton prend note. La Municipalité va contacter les propriétaires à ce sujet.

M. Vincent Chabloz a relevé qu'un panneau interdiction de circuler a été posé dans la foulée des 30 km/h. Ce panneau l'empêche d'accéder à ses vignes avec un véhicule à moteur.

Mme Liard Coucet est au courant de ce problème et va faire poser une autorisation de circuler pour les véhicules agricoles.

Mme Antoinette Gfeller demande pourquoi le bout de la route de Chigny le long de l'église n'a pas été mis à 30 km/h. Il y a beaucoup de piétons peu visibles qui circulent sur ce tronçon.

M. Genton a fait le même constat par rapport à la visibilité des piétons. Pour pouvoir mettre à 30 km/h, le chemin doit être habité des deux côtés. Le Canton a fait une exception pour la montée du Sécheron, mais la Municipalité n'a pas obtenu gain de cause pour ce petit tronçon.

M. Vincent Bolay demande pourquoi les panneaux sur les trottoirs indiquent « vélos exceptés ».

Mme Liard Coucet confirme qu'il s'agit d'une erreur et qu'ils doivent être changés en « vélos autorisés ». Il y a 10 panneaux à changer.

M. Affolter demande des précisions sur les arbres déplacés le long du cimetière.

M. Genton indique que seule une platebande a été ensemencée en mars. Aucun arbre n'a été déplacé.

M. Rubin précise que la plantation de la prairie fleurie sur la deuxième platebande aura lieu dans le courant de la semaine, et que les travaux de plantation dans le cimetière et sur la partie à l'est auront lieu les vacances de Pâques.

Mme Edith Chabloz relève que les délaissés sont tout jaunes et magnifiques.

M. Rubin la remercie pour sa remarque. Des couleurs différentes devraient sortir bientôt.

Mme Lise Cretegy constate que les souffleuses à feuilles fonctionnent à nouveau avec le printemps. Elle demande un rappel dans le Lully Info au sujet des restrictions en vigueur.

M. Christian Ethenoz s'étonne de cette restriction dans notre commune. Il trouve étrange que chaque commune ait des conditions différentes. Il a informé son paysagiste, mais celui-ci intervient souvent en son absence. Il ne peut assurer qu'il n'utilise pas une souffleuse.

M. Genton lui rappelle que c'est le Conseil général qui a voté cette interdiction dans le règlement de Police. En cas de dénonciation, la Municipalité se retournera contre le propriétaire, qui pourra à transmettre à l'entreprise mandatée.

M. Walter Gfeller se pose la question de l'avenir de M. Coucet et lui transmet ses félicitations pour son travail. Son intervention est longuement applaudie par l'assemblée.

M. Genton remercie à son tour M. Coucet pour son travail qui a bien dépanné la commune. Il indique que le travail de sélection s'est fait dans le cadre de la voirie intercommunale. La candidature de M. Coucet n'a pas été retenue car elle ne correspondait pas au mieux aux besoins de la commune. Il souligne une nette surqualification par rapport à un poste d'employé communal.

M. Philippe Isoz demande si la Municipalité sait que la grosse cloche ne fonctionne pas.

M. Genton indique que l'entreprise chargée du contrôle annuel est venue récemment, mais que le problème persiste. Elle va être à nouveau contactée.

Mme Christine Walker demande si le règlement PECC a été validé.



M. Rubin indique que le règlement a été validé par le Canton et est entré en vigueur. Il précise qu'une présentation avec les membres du groupe de travail PECC aura lieu le 17 mai sous le préau couvert de l'école. Il indique qu'il y a encore des détails à régler.

Mme Anne-Lise Wings demande à partir de quand le subventionnement entre en vigueur.

M. Genton confirme que ce sera rétroactif au 1^{er} janvier.

M. Nicolas Gfeller rappelle la tenue du Bal des pompiers en juillet prochain et lance un appel aux bénévoles. Il invite les membres du Conseil à s'inscrire et à participer à cet événement.

M. Vincent Bolay demande si on a une idée du coût final des travaux du Rossan et du Pontet.

M. Genton précise que, pour Rossan, que le coût final n'est pas encore connu. Il manque des factures qui ne sont pas rentrées et quelques éléments, dont des grilles, qui n'ont pas pu être posés. Le décompte pourra être fait vers l'été. Pour le Boiron, une source a été mise à jour, avec la nécessité de faire des travaux pour améliorer le passage des marcheurs.

M. Rubin complète que les passerelles le long du Boiron vont être changées cette semaine par une entreprise mandatée pour ce travail.

Le Président constate que la parole n'est plus demandée. Il souhaite qu'à l'avenir, et pour éviter le flou de procédure lors de la séance, le dépôt d'une initiative d'un membre du Conseil soit annoncé au moins quelques heures à l'avance.

Il clôt la séance à 22h03 et invite les personnes présentes à partager un verre.

Le Président :

La Secrétaire :

Ivan RICHARD

Nicole JUFER TISSOT

Approuvé le 16 juin 2025